



## AVIS AUX IMPORTATEURS/EXPORTATEURS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (EEE) ET DES PNEUS EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**Objet :** Mise en œuvre d'un programme d'enregistrement et d'inspection des équipements électriques et électroniques (EEE) ainsi que des pneumatiques au sein du pays d'exportation, de vérification, de collecte et de réception de l'écotaxe anticipée sur ces produits importés en République de Côte d'Ivoire.

**Référence :** Décret n°2017-217 du 05 avril 2017 portant gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques

Dans l'optique d'assurer le contrôle, la gestion et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques et des pneumatiques en Côte d'Ivoire, et en vertu du Décret n°2017-217 du 05 avril 2017, le Gouvernement a désigné la Société Générale de Surveillance (SGS) comme prestataire de services externe pour la collecte de l'écotaxe anticipée au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire, afin de réaliser un programme d'inspection physique, et de vérification dans le pays d'exportation de tout équipement électrique et électronique et de pneumatique neuf ou usagé, pour expéditions ayant lieu à compter du **27 novembre 2018**.

L'Etat de Côte d'Ivoire, agissant par le biais du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) a concédé à la SGS la responsabilité de collecter auprès des exportateurs / fabricants, l'écotaxe et frais d'enregistrement sur les Equipements Electriques et Electroniques (EEE) neufs ou de seconde main, ainsi que les pneumatiques qui sont exportés vers la Côte d'Ivoire. La collecte de l'écotaxe se fera à la suite de l'inspection et l'enregistrement par la SGS des EEE et pneumatiques concernés, énumérés dans l'annexe au **décret n° 2017-217 du 5 avril 2017** ci-joint. Un Eco-Certificat émis par SGS sera désormais exigible par les services douaniers lors des contrôles aux frontières ivoiriennes à compter du **27 novembre 2018** pour le dédouanement des produits concernés.

Le MINEDD assure la liaison et implique les Ministères, Départements et Agences concernés afin de garantir que les cargaisons entrantes de EEE et pneumatiques sous le programme SGS Renovo™ ne soient pas dédouanés sans la remise de l'éco-certificat, à savoir un certificat de décharge/d'approbation électronique du formulaire de déclaration.

Grâce à son réseau de filiales réparties à travers le monde, SGS est en mesure d'effectuer des inspections physiques et des vérifications dans les pays d'exportation de tous les produits électriques et électroniques et des pneumatiques usagés ou déchets. En outre, SGS est en mesure de collecter l'écotaxe anticipée sur tous les équipements électriques et électroniques et les pneumatiques neufs ou usagés exportés vers la Côte d'Ivoire, sur la base du « Principe Pollueur-Payeur » et de la « responsabilité élargie du producteur », en conformité avec les articles spécifiés dans l'annexe du décret n°2017-217 et conformément aux tarifs en vigueur définis pour les différents articles (voir annexe ci-dessous).

À partir du **27 novembre 2018**, tous les équipements électriques et électroniques et les pneumatiques exportés vers la Côte d'Ivoire devront être enregistrés sur l'éco-plateforme déployée par SGS afin de permettre aux exportateurs de créer un formulaire d'éco-déclaration énumérant les biens à fournir sous expédition particulière et d'effectuer le paiement de l'écotaxe anticipée.

Les importateurs d'EEE et pneumatiques en Côte d'Ivoire ont la responsabilité d'informer leurs fournisseurs/exportateurs du caractère obligatoire du programme et de l'exigence de s'inscrire sur l'éco-plateforme déployée par SGS.

Aucun envoi ne sera dédouané sans certificat de décharge/d'approbation électronique provenant du formulaire de déclaration sur l'environnement.

Avant le lancement du programme, des sessions d'information seront organisées pour permettre aux opérateurs économiques d'avoir une meilleure connaissance du processus.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [renovo@sgs.com](mailto:renovo@sgs.com) et [jacqueskoffi2@yahoo.fr](mailto:jacqueskoffi2@yahoo.fr).

Le Ministre de l'Environnement  
et du Développement Durable



  
Joseph Séka SEKA



**Ampliation :**

- Primature
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Secrétariat d'Etat Auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
- Douane
- CEPICI
- CGECI
- FNSCI
- UGECI
- FENACCI
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE CI
- SYNDICAT NATIONAL DES TRANSITAIRES
- SGS